

Comité des directeurs exécutifs des divisions

Mandat
Juin 2021

1. Préambule

Le partenariat entre Nordiq Canada et les divisions est essentiel au succès de Nordiq Canada et des divisions et à la croissance du ski de fond au Canada. À ce titre, le chef de la direction forme le comité des directeurs exécutifs des divisions (le comité) en tant que comité opérationnel de Nordiq Canada.

2. Objectif

Le comité est un groupe de travail et un conseil consultatif de Nordiq Canada sur les questions importantes pour le sport du ski de fond au Canada et à l'alignement de l'organisation.

3. Responsabilité

Le comité fait rapport au chef de la direction. Le comité n'a pas le pouvoir de prendre des décisions au nom du chef de la direction ou d'engager Nordiq Canada de quelque façon que ce soit, à moins d'avoir une autorisation spécifique de la part du chef de la direction. De même, les divisions sont des organisations indépendantes.

4. Mandat

Le comité travaillera en partenariat avec Nordiq Canada afin de discuter des répercussions opérationnelles et des possibilités au niveau national et de la division sur les questions d'importance pour tous les membres du comité.

L'objectif du comité est de travailler ensemble pour partager de l'information sur la planification, les enjeux, les changements proposés et les idées pour faire progresser le sport dans toutes les régions du Canada. Le comité fournira des commentaires et collaborera avec Nordiq Canada sur les procédures existantes et nouvelles visant à opérationnaliser Nordiq Canada et le ski de fond au Canada. Le comité fournira des conseils sur les sujets suivants, entre autres :

- Les programmes de Nordiq Canada, avec l'objectif global d'une intégration transparente avec les programmes des divisions
- Les services administratifs, tels que les inscriptions et les politiques
- La programmation et les services aux clubs et aux membres
- Les stratégies de communication et de promotion

De plus, le comité favorisera l'apprentissage et le développement continu de relations de coopération entre pairs, avec d'autres membres du comité et des invités. Les membres du comité fonctionnent selon les valeurs de Nordiq Canada.

5. Membres

- a. Le comité est composé, lorsque cela est raisonnablement possible, des personnes suivantes:
 - Tous les directeurs exécutifs des divisions ou leurs représentants désignés
 - Le chef de la direction de Nordiq Canada ou son représentant désigné
- b. Le chef de la direction nommera les membres.
- c. La durée du mandat des membres est d'un an, expire en septembre et est renouvelable.

6. Présidence

- a. Le chef de la direction ou son représentant désigné sera coprésident du comité. Les membres du comité éliront un deuxième coprésident à partir des membres du comité.
- b. Les coprésidents sont responsables
 - d'assurer le leadership du comité (par exemple, convoquer des réunions, élaborer des ordres du jour, assigner, superviser et coordonner les travaux du comité)
 - de représenter le comité en matière de communication

7. Prise de décision

La prise de décision se limite à fournir des conseils et des recommandations. Le comité s'efforce de fonctionner par consensus. En cas de désaccord, les membres du comité voteront.

8. Réunions

- a. Le comité fixe un calendrier de réunions qui facilite la réalisation des travaux en cours du comité.
- b. Les réunions peuvent avoir lieu par téléphone, en personne ou par tout autre moyen facilitant la communication simultanée des membres du comité présents.
- c. Il est suggéré que le comité se réunisse par téléphone le deuxième mardi de chaque mois et en personne au moins une fois par année. Le coût de participation aux réunions en personne est la responsabilité des divisions participantes.
- d. Le comité tiendra un registre des recommandations et des décisions et transmettra ce dossier au chef de la direction.
- e. Le quorum pour chaque réunion du comité est de cinq personnes.